



## situation inadmissible d'une employée de MAIRIE sous arrete mun

Par **sand31**, le 15/02/2012 à 19:43

bonjour, je suis sous "arrete municipal" depuis 9 ans maintenant dans une mairie de 10 000 habitants environ,mes "arretés municipaux" sont renouvelés tous les 6 mois .Je suis engagée en qualité d'adjoint technique de deuxième classe non titulaire au 1<sup>er</sup> échelon de l'emploi,indice brut 281,indice majoré 288 de l'échelle 3 de rémunération (catégorie c ).Ma question est : comment se fait il que mon employeur ne me titularise pas après autant d'années.J'ai toujours fait mon travail correctement avec très peu d'absences.De plus mon employeur (le MAIRE )a titulariser de nombreux employés arriver bien après moi.Je vie seule avec mes 2 enfants et je trouve cette situation inadmissible.Je vous prie et vous remercie d'avance de prendre ma demande en considération .CORDIALEMENT ,MME ANSON SANDRINE.

Par **P.M.**, le 15/02/2012 à 21:42

Bonjour,  
Je ne suis pas spécialiste du statut de droit public mais les CDD ayant duré plus de 6 ans, il y aurait peut-être une possibilité que la relation de travail se poursuive à durée indéterminée...  
Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité voire d'un avocat spécialiste en droit administratif...